

BRIQUETTES ALTOSID^{MD} XR

USAGE RESTREINT

UN RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES INSECTES POUR EMPÊCHER L'ÉMERGENCE
DES MOUSTIQUES ADULTES

PRINCIPE ACTIF : (S)-MÉTHOPRÈNE2,1 %

N° D'HOMOLOGATION 27694 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

CE PRODUIT CONTIENT DE L'EAU. LE POIDS DE LA BRIQUETTE ET LE
POURCENTAGE EN MASSE DE PRINCIPE ACTIF VARIERONT DONC AVEC
L'HYDRATATION. LE PRINCIPE ACTIF ÉNONCÉ EST ÉTABLIE EN FONCTION DU
POIDS SEC.

L'USAGE DE CE PRODUIT EST RÉSERVÉ AUX RESPONSABLES DE LA SANTÉ
PUBLIQUE, AUX RESPONSABLES DE LA SUPPRESSION DES MOUSTIQUES ET AUX
AUTRES PERSONNES QUALIFIÉES

CONTENU NET : 8 kg
Contient 220 briquettes

Wellmark International
100 Stone Road West, Suite 111
Guelph (Ontario) N1G 5L3
1 800 688-7378

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

NATURE DE LA RESTRICTION :

Ce produit doit être employé strictement selon le mode d'emploi autorisé. S'informer auprès des autorités provinciales de réglementation des pesticides pour vérifier si un permis d'utilisation est requis.

INTRODUCTION :

Les BRIQUETTES ALTOSID XR sont conçues pour libérer du (S)-méthoprène, un régulateur de croissance des insectes, dans les lieux de reproduction des moustiques par dissolution de la briquette. La vase molle et les sédiments meubles peuvent couvrir les briquettes et inhiber la dispersion normale de la matière active dans l'eau. Les briquettes emportées hors des lieux traités ne sont plus efficaces. Les BRIQUETTES ALTOSID XR préviennent l'émergence des moustiques adultes, y compris *Culex* spp., de l'eau traitée. Dans des conditions normales, un traitement sera efficace pendant toute la saison des moustiques, ou jusqu'à 150 jours, selon le délai le plus court.

REMARQUE :

Les larves dans les lieux traités continueront à se développer normalement jusqu'au stade de puppe et ne mourront qu'à ce stade. Le (S)-méthoprène, en tant que régulateur de croissance des insectes, n'a aucun effet sur les moustiques déjà rendus aux stades de puppe (nymphe) ou d'adulte avant le traitement.

USAGE RESTREINT : MODE D'EMPLOI

LIEU D'APPLICATION : COLLECTEURS PLUVIAUX ET BASSINS-VERSANTS

Poser les BRIQUETTES ALTOSID XR manuellement dans les collecteurs pluviaux et les bassins-versants. Tous les sites de rétention d'eau dans le système devraient être traités pour maximiser l'efficacité du programme de traitement.

PÉRIODE D'APPLICATION :

Poser les BRIQUETTES ALTOSID XR tôt dans la saison des moustiques, lorsque les larves commencent à se développer. Un seul traitement est autorisé par saison, à moins que les briquettes n'aient été emportées hors du lieu.

DOSES D'APPLICATION :

Culex spp. dans les collecteurs pluviaux et les bassins-versants :

Pour les bassins-versants allant jusqu'à 5 500 L, poser 1 briquette par bassin. Pour des bassins plus volumineux, consulter le tableau ci-dessous pour déterminer la quantité de briquettes requise.

TABLEAU DES DOSES D'APPLICATION POUR LES BASSINS-VERSANTS

Taille du bassin-versant (litres)	Nombre de briquettes
Jusqu'à 5 500	1
De 5 501 à 11 000	2
De 11 001 à 16 500	3
De 16 501 à 22 000	4

Des écoulements d'eau importants peuvent accélérer la dissolution des briquettes.
Un seul traitement est autorisé par saison, à moins que les briquettes n'aient été dissoutes ou emportées hors du lieu.

LIEU D'APPLICATION : EAUX DE CRUE ET PLANS D'EAU PERMANENTS

Les Briquettes ALTOSID XR peuvent être appliquées dans les plans d'eau temporaires et permanents qui favorisent le développement larvaire des moustiques. Les sites typiques comprennent : mares formées par la fonte des neiges, marais salés et côtiers, plaines inondables, marais et marécages dulcicoles, herbiers de jacinthes d'eau, étangs et baissières en milieu boisé, pâturages, étangs et fontaines ornementales, fosses minières, chambres de transformateurs, piscines abandonnées, sites de dépôt des boues de dragage, zones de drainage, fossés, objets qui retiennent l'eau et autres cavités d'origine naturelle et artificielle contenant de l'eau égale ou supérieure à une superficie de 9,29 m² (100 pi²), jusqu'à 60 cm de profondeur. Traiter les marais salés ou côtiers au-dessus du niveau moyen de la marée haute.

REMARQUE : Des débits d'eau importants peuvent accélérer la dissolution de la briquette. La limite est une application par saison, sauf si les briquettes ont été dissoutes ou emportées hors du lieu.

DOSES D'APPLICATION :

Aedes spp, , *Anopheles* spp, *Psorophora* spp., et *Ochlerotatus* spp : Appliquer une Briquette ALTOSID XR par 9,29 m² (100 pi²) dans l'eau ayant jusqu'à 60 cm de profondeur.

Coquillettidia spp.: Appliquer une Briquette ALTOSID XR par 9,29 m² (100 pi²) là où la végétation pousse sous forme de tapis flottants ou une Briquette ALTOSID XR par 12,3 m² (132 pi²) là où la végétation pousse sous forme de peuplements enracinés, dans l'eau ayant jusqu'à 60 cm de profondeur

Culex spp., *Culiseta* spp. *Mansonia* spp. (répression) : Appliquer une Briquette ALTOSID XR par 9,29 m² (100 pi²) dans l'eau ayant jusqu'à 60 cm de profondeur.

Le niveau de suppression fourni par les Briquettes ALTOSID XR peut être influencé par une gamme de facteurs environnementaux qui caractérisent les eaux de crue et les sites d'utilisation de l'eau permanentes. La surveillance des populations de moustiques peut être nécessaire pour confirmer que le niveau de suppression attendu est atteint.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux. Éviter d'inhaler les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter une chemise à manches

longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'application. Ne pas utiliser sur les cultures vivrières ou dans l'eau potable pouvant être utilisée à des fins de consommation immédiate par les humains ou les animaux. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques autres que les lieux ciblés lors de l'application du produit. Ne pas contaminer ces systèmes aquatiques non ciblés par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE :

Entreposer dans un lieu frais, sec et à l'abri du soleil. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant vide inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir,

s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Pour plus d'information ou en cas d'urgence, composer le 1 800 688-7378 ou visiter notre site Web au www.altosid.com.

ALTOSID est une marque déposée de Wellmark International.